

ASSOCIATION LES 3 REGARDS

**AVENUE CHARLES TILLON
35000 - RENNES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2019



FIDUCIAL
AUDIT

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Les 3 Regards relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

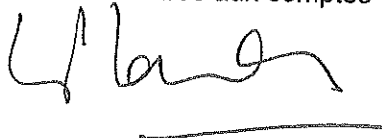
peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

FAIT A CESSON SEVIGNE LE 18 NOVEMBRE 2019

SA FIDAUDIT
FIDUCIAL AUDIT
Société de commissaires aux comptes



Laurence PLASSART
Commissaire aux comptes

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF 2018-2019

		31/08/2019			31/08/2018
		Brut	Amort et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concession brevets droits similaires	6 056	6 056		
	Autres immobilisations incorporelles				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat et outillage inclus	130 195	118 758	11 437	18 030
	Autres immobilisations corporelles	137 585	110 978	26 607	37 654
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)		273 836	235 791	38 044	55 684
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnement	469		469	797
	En-cours de production de biens				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances usagers et comptes rattachés	23 004		23 004	18 919
	Autres créances	49 143		49 143	40 664
	Valeurs mobilières de placement	61		61	61
	Disponibilités :	366 557		366 557	409 633
	Charges constatées d'avance	13 986		13 986	10 570
TOTAL (II)		453 220	-	453 220	480 643
TOTAL ACTIF		727 055	235 791	491 264	536 328

(1) dont à moins d'1 an

(2) dont à plus d'1 an

BILAN PASSIF 2018-2019

	Au 31/08/2019	Au 31/08/2018
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	94 922	94 922
Ecart de réévaluation		
Réserves	212 981	246 213
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	61 128	33 232
Total des fonds propres	246 775	307 903
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs		
Total des fonds associatifs	246 775	307 903
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	77 837	64 552
Total des provisions	77 837	64 552
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
Total des fonds dédiés		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 695	35 881
Dettes fiscales et sociales	75 221	73 889
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	58 736	54 103
Avances et acomptes versés sur commandes		
Total des dettes	166 652	163 873
TOTAL PASSIF	491 264	536 328
Dont à moins d'1 an		
Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

COMPTÉ DE RESULTAT 2018-2019		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Au 31/08/2019	Au 31/08/2018
Ventes de marchandises	13 710	14 633
Production vendue (bien et services)	225 569	213 611
Montant net du chiffre d'affaires	239 278	228 243
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	504 427	499 889
Reprises sur amortissements et provisions	44 404	29 312
Cotisations	23 080	24 613
Autres produits	2	11
TOTAL	811 192	782 069
CHARGES D'EXPLOITATION	Au 31/08/2019	Au 31/08/2018
Achats matières premières et marchandises	8 086	9 285
Variation de stock	328	1 139
Autres achats et charges externes	168 424	140 651
Impôts et taxes	23 595	20 571
Salaires et traitements	496 504	453 401
Charges sociales	140 279	143 857
Dotations aux amort. et prov.	22 609	39 427
Autres charges	229	364
TOTAL	860 055	808 694
Résultat d'exploitation	-48 863	-26 625
Produits financiers	705	339
Charges financières		
Résultat financier	705	339
Résultat courant	-48 158	-26 286
Produits exceptionnels		
Sur opération de gestion	450	
Sur opération en capital		950
Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges		3 566
TOTAL	450	4 516
Charges exceptionnelles		
Sur opération de gestion	124	22
Sur opération en capital		476
Dotations aux amort. Et dep. Et aux prov.	13 285	10 871
TOTAL	13 409	11 369
Résultat exceptionnel	-12 959	-6 853
Impôt sur les sociétés	11	93
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (+)		
Engagement à réaliser sur ressources affectées (-)		
Résultat de l'exercice : déficit (-)	-61 128	-33 292
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS	Au 31/08/2019	Au 31/08/2018
Dotation mobilier Ville de Rennes	2 414	
Mise à disposition gratuite de biens	257 494	
Personnel mis à disposition	104 555	
Bénévolat "Administration/Gestion"	13 671	
Bénévolat "Soutien animation/Evénements"	18 616	
Bénévolat "Accompagnement des publics sur projets"	30 134	
TOTAL	426 883	0
CHARGES	Au 31/08/2019	Au 31/08/2018
Dotation mobilier Ville de Rennes	2 414	
Mise à disposition gratuite de biens	257 494	
Personnel mis à disposition	104 555,03	
Bénévolat "Administration/Gestion"	13 671	
Bénévolat "Soutien animation/Evénements"	18 616	
Bénévolat "Accompagnement des publics sur projets"	30 134	
TOTAL	426 889	0

ASSOCIATION 3 REGARDS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux conventions générales comptables du plan comptable des associations.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont inscrites à l'actif pour leur valeur d'achat et amorties selon le mode linéaire et sur leur durée de vie, soit :

- Logiciels	<i>1 an</i>
- Matériels d'activités	<i>4 à 8 ans</i>
- Matériels de bureau et informatique	<i>4 ans</i>
- Agencements	<i>8 ans</i>
- Matériels de transport	<i>5 ans</i>

Les investissements de l'exercice s'élèvent à :

- Matériels de musique	2 517 €
- Matériels atelier forge et mécanique	599 €
- Matériels de bureau	693 €
- Matériels de bureau et informatiques	436 €

CREANCES ET DETTES

Toutes les créances et dettes figurant au bilan au 31 août 2019 ont une échéance inférieure à un an.

PARTICIPATION DE LA VILLE DE RENNES AU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Les salaires des personnes mises à disposition s'élèvent à **124 615 €**.

La valeur locative des locaux mis à disposition a été estimée par la Ville à **245 119 €**.

La mise à disposition de matériel pour les événements (Art et la Main, Festival, Fête de la musique) est évaluée à **12 375 €**.

La dotation mobilier s'élevant à **2 414 €** correspond à la demande de nouveaux bureaux de la Ferme de la Harpe.

PROVISION

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées pour tous les salariés.

Hypothèses : départ volontaire à 62 ans.

La provision s'élève à **77 837 €**.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

L'association a reçu des subventions d'investissement non renouvelables qui ont été inscrites dans les capitaux propres pour **94 922 €**.

EFFECTIF

L'association emploie 20.5 salariés en équivalent temps plein.